

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION OU DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

1. TARIFS : Les tarifs de location sont applicables dès leur publication et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est ferme et fixé lors de la réservation du client confirmée par nos soins.

2. PRESTATIONS : Toute réservation est nominative et non transmissible. Elle n'est valable que pour un emplacement et pour une famille. Toute personne non inscrite sur le contrat de location sera considérée comme personne supplémentaire et devra s'acquitter de la redevance correspondante. Au-delà d'un véhicule par locatif, un supplément voiture supplémentaire vous sera facturé.

a) Le bureau d'accueil est ouvert de 9h à 11h30, de 15h à 18h

b) Toutes nos locations sont équipées de vaisselle, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson à gaz et d'un salon de jardin. Les couvertures et les oreillers sont fournis. L'électricité, l'eau et le gaz sont compris dans le prix. Le nombre de personnes accueillies ne peut dépasser la capacité d'accueil du modèle choisi. Les appareils électriques supplémentaires tel que barbecues, machines à pain, à laver, friteuse, four, ne sont pas acceptés.

c) Aucune location n'est équipée de draps ni de taies d'oreillers. Possibilité de location sur place. **Les draps sont obligatoires pour raison d'hygiène.**

d) **Les feux sont strictement interdits sur les emplacements.** Des barbecues collectifs sont mis à votre disposition. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

e) Le nettoyage de la location et de la vaisselle est à la charge du client. Le tarif de nettoyage effectué par le camping est de 60 €. Tout objet endommagé ou cassé devra être remplacé par le camping (pour éviter de dépareiller) et sera normalement remboursé par le client (tarif de remplacement à l'accueil).

3. RÉSERVATIONS Pour les LOCATIONS et les EMBLEMENTS, la réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de location daté, signé et accompagné d'un versement d'un acompte de 30% du montant du séjour et après notre accord confirmé par courrier. La gestion du dossier de réservation est facturée **en plus suivant tarif annuel.**

4. ARRIVEES - Pour les LOCATIONS : elles sont disponibles **le samedi à partir de 15h00** (pour le dimanche nous consulter).
- Pour les EMBLEMENTS : ils sont disponibles à partir de 15H.

En cas d'arrivée après 19H, il est impératif de prévenir la réception. Les locations ou les emplacements sont conservés 24H après la date d'arrivée initiale (15H du lendemain) mentionnée sur le contrat de location. Passé ce délai la réservation cesse et la totalité du coût du séjour sera retenue.

5. DEPARTS - Pour les LOCATIONS : elles devront être libérées avant 10H au plus tard. **Après 11H une journée supplémentaire sera comptée.**
- Pour les EMBLEMENTS : ils devront être libérés avant 12H au plus tard. **Après 12 H une journée supplémentaire sera comptée.**

L'état des lieux avant départ doit être fait après libération du locatif et pendant les heures d'ouvertures de l'accueil. Lors d'un départ sans état des lieux la caution vous sera réexpédiée par la poste sous quinzaine, après constat par nos soins (déduction faite des manquants ou des détériorations éventuelles). Déduction systématique de 20€ pour sanitaires souillés et 10€ pour réfrigérateur non dégivré et non nettoyé.

6. PAIEMENT Le règlement du solde du séjour est à payer au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée (CB acceptée). En cas de non paiement du solde dans les délais, votre réservation sera automatiquement annulée, la totalité du séjour restant due conformément aux conditions d'annulation (voir § 9). Pour la location d'emplacement, le solde du montant du séjour est payable le jour de l'arrivée. Pour tout paiement par chèque bancaire, seuls les chèques au nom du titulaire du contrat seront acceptés et 1 pièce d'identité de cette même personne sera demandée jusqu'à 100€ et 2 pièces d'identité au-delà.

7. ARRIVEE RETARDEES ou DEPARTS ANTICIPES **Tant pour les locations que pour les emplacements réservés la totalité du séjour prévu sur le contrat est facturée.** Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée ou en cas de départ anticipé.

8. CAUTION Deux chèques de caution (non encaissés) seront joint à votre règlement pour les locations de chalet, mobil home ou bungalow et pour l'état de propreté, respectivement de 300€ et de 60€. Dans le cas où la location est prête à être relouée immédiatement, vos cautions vous seront restituées à votre départ (déduction faite des manquants ou des détériorations éventuelles). Les dégradations des équipements communs mis à disposition, ou des espaces communs, ou des plantations pourront faire l'objet d'une retenue sur caution suivant importance des dégâts.

9. ANNULATION En application de l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

En cas d'annulation, dument **confirmée par lettre recommandée**, il vous sera retenu, ou resterons dus, les frais de dossier et à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.

- Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas.

Une assurance annulation facultative peut être souscrite avec votre contrat de location (voir tarif de location) ou vous pouvez être couvert par un contrat privé personnel. L'assurance annulation couvre, dans certains cas graves, l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus précisée (voir les conditions de l'assurance annulation de la M.M.A. PALLAS).

10. TAXE DE SÉJOUR Elle est à régler en sus à l'arrivée au camping. Son montant est fixé par les collectivités locales et régionales en début de saison. Le tarif 2011 était de 0,22 euros par jour et par personne de plus de 13 ans.

11. ASSURANCE **Fournir obligatoirement une attestation de votre assurance responsabilité civile** couvrant le risque location villégiature en cours de validité. La Direction décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempérie, incidents relevant de la responsabilité civile du campeur.

12. ANIMAUX Seuls sont acceptés dans le camping les chiens (sauf ceux de 1^{ère} catégorie et de 2^{ème} catégorie même accompagnant un visiteur) et les chats (2 maximum par emplacement). Ils **ne sont pas admis à séjourner dans les locatifs**, exceptés les chiens de petite taille. Ils ne doivent pas séjourner sur les lits ou les banquettes. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls au camping et ne doivent pas divaguer à l'intérieur du camping. Les propriétaires se doivent de ramasser leurs déjections. Leurs promenades se feront à l'extérieur du camping loin de ses abords. **Le carnet de santé doit être présenté lors de votre enregistrement d'arrivée.**

13. CONDITIONS D'ADMISSION Pour être admis à pénétrer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Le fait de séjourner au "CAMPING LE RETOURTIER" implique le respect des dispositions

- du Règlement intérieur, conditions générales et particulières du camping.

- du Règlement de la piscine

- des consignes de dernière minute affichées au camping

Toute personne devant séjourner dans le camping doit au préalable justifier de son identité et remplir les formalités de police nécessaires à son inscription. **Les mineurs non accompagnés par des personnes responsables ne sont pas admis**

14. CLAUSE RESOLUTOIRE En cas de non respect des règlements ou de troubles répétés, **après deux mises en demeure orales infructueuses** le gestionnaire pourra **résilier le contrat et expulser le ou les fauteurs de troubles**; le montant total du séjour est dû en totalité avant le départ et aucun remboursement ne sera effectué si le séjour était payé d'avance.

15. TROUBLE D'AGREMENT Aucun remboursement ou réfaction de prix à titre de préjudice ne sera accordée du fait d'un de trouble de voisinage, d'une animation du camping ou de travaux réalisés en urgence dans l'intérêt collectif.

16. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION : En cas de difficultés survenant pour l'exécution des présentes conditions générales du contrat de location ou par suite de sa résiliation pour quelque cause que ce soit, et si aucune solution amiable ne peut mettre fin au litige, les tribunaux de Privas ou de Largentière seront seuls compétents.
